

1) Précisez de manière explicite votre opposition au projet : dans l'objet ainsi qu'au début de votre argumentaire.

2) Laissez parler votre sensibilité ou bien évoquez dans les arguments qui suivent ceux qui vous touchent le plus :

- L'urbanisation et l'anthropisation sont une des principales causes de l'effondrement de la biodiversité (perte et fragmentation des habitats, dérangement des espèces,...)
- Mitage (= fragmentation) de l'espace naturel et agricole par une urbanisation sur 2,5 km de berges sensibles : augmentation inévitable de l'impact.
L'OFB précise sur ce point : « L'incidence globale des constructions est accrue par le mitage d'un espace naturel ».
- La non prise en compte d'espèces et d'habitats à forts enjeux pourtant décrits dans l'Atlas de la Biodiversité Communal (ABC) commandé par la communauté des communes. Ce projet est incompatible au maintien des écosystèmes en place.
ABC qui a coûté environ 40 000 Euros d'argent public et dont les résultats non même pas été attendus pour déterminer l'implantation du projet. Et c'est pourtant bien au niveau du lac constant que les enjeux sont les plus forts.
- Impossibilité flagrante d'installation de la loutre alors qu'elle fréquente les lieux. Espèce protégée qui bénéficie pourtant d'un PNA, répertoriée dans l'Atlas de biodiversité Communal (ABC).
- Des arbres seront coupés (sécurité incendie, chemins d'accès et réseaux) risque de destruction d'espèces protégées et dérangement permanent.
- Le bureau d'étude Nymphalis minimise les impacts et incidences alors que de nombreuses espèces protégées ne sont pas mentionnées. L'étude d'impact environnementale réalisée est largement qualifiée d'insuffisante par les services techniques de l'Etat (OFB et MRAe).
L'OFB indique dans son avis technique que : « les incidences sont sous évaluées et que l'estimation des effets négatifs est partielle »
- 131 espèces protégées dont 60 sur liste rouge fréquentent le site. Les autorités environnementales (OFB et MRAe) préconisent d'éviter les zones à enjeux forts, soit 2/3 des espaces prévus pour l'implantation des cabanes.
- Plus de 250 plantes, dont une quinzaine de plantes déterminantes des ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique), ont été dénombrées sur le site.
- De nombreuses zones humides en formation dont une inscrite à l'inventaire départemental s'étend en bordure de rive au nord de la retenue (CD-ZH009ANACAT10614)
- Un corridor de migration d'importance pour les oiseaux migrateurs et hivernants
- Aucune étude dans le projet sur les oiseaux d'eaux, rapaces hivernants et migrateurs alors que l'on est sur un lac.

- Impossibilité de classer le lac constant en réserve naturelle selon le schéma directeur touristique pourtant préconisé en 2017 par la communauté de communes.
- Fin des 30 ans de tranquillité à l'origine de la biodiversité remarquable du lac à niveau constant. Pour le moment, aucun aménagement à cet endroit et une fréquentation très basse d'où l'intérêt trouvé par de nombreuses espèces.
- Afflux de promeneur.euses dans les sentiers ouverts pour le projet qui dérangeront quotidiennement les espèces.
- La volonté est manifeste d'exclure les citoyens et associations environnementales du processus démocratique depuis le début.
Opposition massive des associations et du public minimisée.
- 1 900 000 Euros d'argent public sous forme d'avances remboursables ou prêts très intéressants. Soit 48.5% du coût total.
- Pour l'acheminement et le branchement aux réseaux, la commune de Montbel est prête à financer à hauteur de 250 000 Euros.
Au bois de La Fajane le projet nécessite la création d'un poste électrique pour environ 146 900 Euros HT dont 88 150 Euros HT pour la seule commune de Montbel, soit 12 241,66 Euros par cabane sans compter le coût de l'acheminement dans la forêt, sur les berges et les dégâts que cela engendrerait.
- Utilité publique du projet non-démontrée au vu de son coût, du peu d'emploi créés (4), et 10 saisonniers et qui entraînerait la dégradation de zones naturelles pour faire d'un espace naturel remarquable, un parc artificialisé.
- Forme d'appropriation privée des lieux et remise en question de l'accès au bien commun que représente l'eau.
- Le dernier espace non aménagé à Montbel doit le rester.

3) Pensez à valider votre participation en cliquant sur le lien dans le mail de confirmation reçu. (Vérifier courrier indésirables/spams)

4) Merci pour votre contribution ! Pensez à partager autour de vous.